

Délégué au terrain

Ce rôle ne nécessite pas de connaissances spécifiques du basket, mais calme et diplomatie.

Devoirs :

- être en ordre d'affiliation AWBB dans le club pour qui il travaille, majeur et non-joueur
- être en possession de sa carte d'identité lors des rencontres officielles
- être présent et en possession d'un brassard distinctif

Rôles :

- accueillir les arbitres 30 min avant la rencontre, leur indiquer les vestiaires,
- à la mi-temps , offrir aux arbitres une boisson et les indemniser (voir trésorier)
- être à la disposition des arbitres pendant toute la rencontre en cas d'intervention vis-à-vis d'un supporter ou tout autre perturbateur (d'où le port du brassard pour être repérable)
- veiller au bon déroulement du match en assurant la sécurité et le confort des joueurs, des arbitres et des officiels
- en cas d'absence d'un ou des arbitres officiels, les délégués des 2 équipes en présence sont priés de trouver un ou deux arbitres bénévoles ; la rencontre doit être jouée sous peine d'un forfait
- prévenir et empêcher tout envahissement de terrain avant, pendant ou après la rencontre (si un délégué est introuvable alors que surgit un problème, l'arbitre peut sanctionner le club d'un forfait)